



Paris le 12 décembre 2008

Communiqué de presse

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES MASSEURS
KINÉSITHÉRAPEUTES
RÉÉDUCATEURS

La réforme des études des masseurs-kinésithérapeutes : un premier pas ?

Dans le cadre de l'examen de la proposition de loi de monsieur Jacques DOMERGUE, député de l'Hérault, portant création d'une première année commune aux études de santé et facilitant la réorientation des étudiants qui sera examinée à l'Assemblée nationale, mardi 16 décembre, la Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR) a été destinataire, ce jour, du rapport rédigé par le député.

Alain BERGEAU, Président de la FFMKR qui a rencontré Jacques DOMERGUE, le 25 novembre dernier, lui a exposé la vision de la Fédération relative à l'avenir de la profession, notamment en ce qui concerne le LMD. Au sortir de l'entretien, Alain BERGEAU avait insisté sur l'attention toute particulière dont avait fait preuve Jacques DOMERGUE.

Aujourd'hui, à la lecture de ce rapport, la FFMKR prend note que le « rapporteur considère que la mise en place d'une première année commune aux études de santé ouvre la voie d'une réorganisation, à moyen terme, de l'ensemble des formations menant aux professions de santé, médicales comme paramédicales, suivant le schéma LMD ». Cependant, elle regrette que dans le texte initial ne soit pas intégré, une date précise quant à la mise en place de la réforme de la formation des masseurs-kinésithérapeutes.

La FFMKR se dit également satisfaite lorsque le rapporteur précise qu'« il faudra réformer les professions paramédicales et développer des passerelles entre ces deux catégories de professions (médicales et paramédicales), afin de tenter de mettre fin au gâchis humain qu'on est souvent amené à déplorer aujourd'hui ».

La FFMKR est satisfaite de retrouver dans les paroles des députés les grands principes qu'elle porte dans ce dossier : **égalité, harmonisation, lutte contre le gâchis étudiant et passerelles.**

En conséquence, Alain BERGEAU ne peut qu'approuver les commentaires de Marc BERNIER, député de la Mayenne : « *quid des professions paramédicales ? On parle de coordonner le travail des professionnels de santé [...], les kinésithérapeutes le réclament. [...] il serait judicieux d'harmoniser les études médicales, pharmaceutiques et paramédicales, avec des premières années d'études communes* ».

Enfin, Alain BERGEAU se dit satisfait des propos de Pierre MORANGE, député des Yvelines : « *il est essentiel de se préoccuper des professions paramédicales, car l'exemple des kinésithérapeutes montre que le système de formation n'est pas très satisfaisant au regard du principe républicain d'égalité.* »

Après l'année blanche 2008 en matière de négociations tarifaires, après la remise en place partielle de la demande d'entente préalable, après une vie conventionnelle au ralenti, il semble qu'aujourd'hui, enfin, une attention positive se porte sur la profession de masseur-kinésithérapeutes et surtout sur sa formation future.

C'est aujourd'hui que nous devons élaborer le programme de formation du masseur-kinésithérapeute de demain.

Un premier pas ... la Fédération en attend d'autres.

➤ 3 rue Lespagnol
75020 Paris

tél. : 01 44 83 46 00

fax : 01 44 83 46 01

www.ffmkr.org

enregistré sous le numéro 13.366

Alain BERGEAU, Président
06 80 25 96 34

